



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-41145>

Département(s) de publication : 92

Annonce n° 25-41145

Travaux

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-41056

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** SEM SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE

**Type de Numéro national d'identification :** SIRET

**N° National d'identification :** 99864030400015

**Ville :** Issy-les-Moulineaux

**Code postal :** 92130

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 92

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Travaux et entretien des végétalisations pré-cultivées des toitures-terrasses sur l'ensemble des résidences de la SEM Seine Ouest Habitat et Patrimoine

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 45112713

**Type de marché :** Travaux

**Description succincte du marché :** Le marché est un accord-cadre passé selon l'article L2125-1 1° du Code de la Commande Publique conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2025 puis renouvelable expressément d'année en année et ceci jusqu'au 31 décembre 2028 pour un montant maximum annuel de 1 350 000 euros HT. Il n'y a pas de montant minimum annuel. Les modalités de reconduction sont définies dans le CCAP.

**Critères d'attribution :** Afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse conformément à l'article L2152-7 du Code de la Commande Publique, les critères suivants pondérés et classés par ordre décroissant d'importance seront pris en compte pour l'attribution du marché : 1. Le prix proposé par le candidat (50%). Ce critère est décomposé de la façon suivante : -La somme de l'ensemble des prix unitaires du bordereau de prix unitaires (notée sur 35). Ce critère est calculé de la façon suivante : (prix le plus bas proposé/prix de l'offre notée) x 35, -Le coût au mètre carré indiqué dans l'acte d'engagement de l'entretien annuel forfaitaire décrit au CCTP d'une toiture végétalisée par bac pré-cultivé (15 points). Ce critère est calculé de la façon suivante : (prix le plus bas proposé / prix de l'offre notée) x15. 2. La qualité technique de l'offre (30 %) constituée par : -Les moyens humains, la

capacité à respecter les délais, la méthodologie de mise en œuvre et les mesures de sécurité prises à l'égard de l'ouvrage et des locataires. 3. La démarche environnementale (20%) : La qualité des matériaux, les performances environnementales et l'innovation, l'utilisation de matériaux recyclés, la réduction de l'empreinte carbone et le respect des normes écologiques.

## **Section 4 - Informations rectificatives**

- Présentation des offres par catalogue électronique : interdite

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 10/04/2025**